

INTÉRESSEMENT ALFI

En préambule, la CGT rappelle que l'intéressement qui permet à la Direction d'enregistrer des gains de productivité importants en n'en redistribuant qu'une infime partie, répond également à l'objectif patronal récurrent d'extraire une partie de plus en plus importante des rémunérations aux cotisations sociales et fiscales.

De fait les sommes versées n'entrent pas dans le calcul de la pension de retraite et représentent un manque à gagner fiscal à un moment où les comptes de la nation sont uniquement regardés sous l'angle des économies à faire.

Un accord d'intéressement n'a qu'un objectif « accroître encore davantage la productivité, en augmentant de façon continue l'intensité du travail, sans la moindre prise en compte des dégâts collatéraux ».

L'augmentation de la pénibilité

L'aggravation de la dégradation des conditions de travail, et de la souffrance qui l'accompagne.

L'accord d'intéressement est-il plus intéressant pour les salariés ou bien pour la direction ?



Faut-il tout accepter ?

L'intéressement reste une prime aléatoire et n'oublions pas ce que le groupe dégage comme bénéfices, ceci est le fruit de notre travail tout simplement, il est donc logique que nous ayons un retour. Mais cette forme de distribution est néfaste pour nos salaires !

La négociation sur l'intéressement arrive bientôt et la direction se frotte déjà les mains sur la finalité d'un accord.

Aujourd'hui se tenait une négociation en centrale sur les grandes lignes de l'accord d'intéressement.

La grande partie du sujet était portée sur la productivité, la satisfaction client ..., critères que la direction impose depuis plusieurs années et qui petit à petit se réduisent au fil du temps grâce à la collaboration des autres organisations syndicales. On est en droit de douter sur les propos de certains élus.

Certains sont plus à l'écoute de la direction que des salariés !

Le stress au travail, la pression exercée sur le lieu de travail, les exigences de plus en plus élevées de productivité, la concurrence accrue sur le marché du travail ainsi que la précarité et l'insécurité de l'emploi, les conditions de travail se sont durcies.

Nous pouvons aussi parler de la démotivation par le manque de reconnaissance.



La direction avait les moyens de re-motiver les salariés lors des NAO ; elle ne l'a pas fait, maintenant elle compte sur l'intéressement pour relancer la machine !

Rien ne vaut le salaire. Nous payons nos factures grâce à notre salaire, il sert aussi à payer nos retraites, la protection sociale, les services de santé il faut augmenter les salaires.

L'intéressement ne doit pas compenser notre perte de salaire que nous subissons depuis plusieurs années.

Par un accord d'intéressement la Direction veut faire croire qu'elle « partage » ses richesses avec ses salariés. Mais qui le croit ? Un accord d'intéressement signé avec les organisations syndicales, c'est d'abord pour l'entreprise l'assurance d'obtenir une ristourne fiscale non négligeable.

A qui profite le plus « l'intéressement » ?

**LA CGT RESTE DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS
POUR CONTACTER LA CGT**

• J.M Poupon (DSC CGT Air Liquide France Industrie) : ✉ jean-michel.poupon@airliquide.com

☎ 06 70 27 76 75

• Eric Chopinaud (DSC CGT Air Liquide France Industrie) : ✉ eric.chopinaud@airliquide.com

☎ 06.63.59.09.54



[Coordination Cgt Du Groupe Air Liquide](#)